



# FOOTBALL LYC REGLEMENT 71

## 2023-2024

Le REGLEMENT 71 est la fiche sport avec les précisions si dessous

REFERENTS DE L'ACTIVITE	PLET Xavier (représentant CMD) VAST Bruno CARREZ Emilien (représentant CTA)
ENGAGEMENT	Sur unss71 15 jour avant la J1
ETAPES DU CHAMPIONNAT	Plusieurs journées de rencontres. Sauf modification par les responsables, l'équipe qualifiée pour le championnat d'académie sera l'équipe classée <b>1ère lors de la dernière journée.</b> <b>La formule de la dernière journée sera une formule championnat.</b> Voir calendrier départemental. Remarque : Les équipes non inscrites au moment de la J1 pourront s'inscrire et participer aux journées suivantes, mais ne pourront pas être qualifiées pour les finales
FOOT EXC	Plus d'inter-dep en excellence. Direct en ACAD. Mettre un calendrier rencontres départementales. LF : E. Gauthey CHALON H. Parriat MONTCEAU LG : Gauthey CHALON H. Parriat MONTCEAU H. Vincenot LOUHANS Lamartine MACON C. Claudel DIGOIN
CATEGORIE	Voir fiche SPORT  Pas de Sénior sur la feuille d'équipe. Possibilité d'intégrer des filles dans le championnat cadet garçon
RESERVATION	Voir avec LOIC pour CHALON
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau District minimum Il peut être d'une autre association sportive Il peut être concurrent Les arbitres sont prioritairement les élèves des équipes qui ne concourent pas. Ceux-ci ont soit, été formés à la formation 71, soit par leur enseignant, ils sont donc aptes à arbitrer. <b>Ils sont donc validés sur OPUSS</b> Les enseignants de ces arbitres sont très concentrés sur leurs élèves et n'hésitent pas à les aider sans prendre leur place (ils peuvent utiliser seulement un temps mort). Un arbitre peut arbitrer une autre catégorie que la sienne.
JEUNE COACH	1 Jeune Coach NON obligatoire

